

Réf: Dossier 436510

Avis de constitution

SOCIETE « BALLO-BTP »

Siège ABIDJAN ABOBO SAMANKE, Lot 1235, Ilot 102

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 14/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BALLO-BTP »

Objet : CONCEPTION DE PLAN

ETUDES , REALISATION DE PLAN

COMMERCE GENERAL (VENTE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION : SABLE ,GRAVIER , CIMENT)

CONSTRUCTION DE BATIMENT ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO SAMANKE, Lot 1235, Ilot 102

Dirigeant(s) M BALLO ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08906 du 28/08/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52799/GTCA/RC/2025 du 28/08/2025

